

Questions orales

LES MESURES PROPRES À FAVORISER L'EXPLORATION DANS LE PLATEAU DU LABRADOR

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Étant donné que le gouvernement adopte une attitude intransigeante en décrétant que Terre-Neuve n'avait aucun droit sur les ressources minérales du plateau continental de Terre-Neuve et du Labrador et que la province a apporté cette partie de territoire avec elle dans la confédération le 31 mars 1949, je voudrais poser la question suivante au ministre. S'il refuse de reconnaître les prétentions de Terre-Neuve, quelles mesures entend-il prendre pour créer un climat stable susceptible de favoriser l'exploration et la mise en valeur du plateau du Labrador?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le ministre n'aura pas assez de toute la période des questions pour répondre au député.

L'ACHAT POSSIBLE DE PÉTROLE DU MEXIQUE EN VUE DU RAFFINAGE ET DE LA COMMERCIALISATION PAR PÉTRO-CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit d'une déclaration faite au cours des récents pourparlers entre des parlementaires canadiens et mexicains à Mexico. Il paraît que le président de Pétro-Canada, M. Maurice Strong, doit aller au Mexique pour négocier l'exportation d'environ 20,000 barils de pétrole brut léger par jour vers le Canada. Le ministre peut-il confirmer la conclusion de ce marché?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas en mesure de le faire. Je dois dire cependant que c'est une possibilité intéressante et j'espère que cela mènera à d'autres échanges d'énergie. Il y a, par exemple, une grosse quantité de houille sur la côte ouest du Canada et une certaine quantité sur la côte est, que nous pourrions peut-être troquer au Mexique.

M. Hnatyshyn: Si jamais Pétro-Canada importait du pétrole du Mexique, le ministre peut-il nous dire si Pétro-Canada serait chargée de la distribution, du raffinage et de la commercialisation du pétrole importé?

M. Gillespie: Comme le sait le député, Pétro-Canada ne possède pour le moment ni les installations de raffinage ni les techniques commerciales et pareil projet ne figure pas non plus parmi ses priorités. Ainsi donc, si elle devait servir d'agent pour l'achat de pétrole brut au Mexique, elle devrait laisser à d'autres sociétés le soin de le raffiner et de le distribuer.

[M. Gillespie.]

PÉTROLE—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AVEC TERRE-NEUVE QUANT AUX RESSOURCES MARINES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et fait suite à la série de questions posées par mon collègue de Saint-Jean-Ouest. Si je comprends bien, les négociations avec Terre-Neuve ont été rompues parce que le gouvernement du Canada soutenait mordicus que le gouvernement de Terre-Neuve ne pourrait jouer qu'un rôle consultatif au sein d'un organisme mixte. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à assouplir sa position et à entreprendre avec Terre-Neuve des négociations sérieuses qui pourraient aboutir à une certaine entente?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député veut parler de l'entente négociée entre le gouvernement fédéral et les provinces Maritimes en vue de la création d'une commission des ressources maritimes. Certains, dont le collègue du député, je crois, avaient l'impression qu'il ne s'agissait là de rien du plus que d'un organisme consultatif auprès du gouvernement fédéral. J'ai précisé ce matin devant le comité permanent qu'il ne s'agissait pas simplement d'un organisme consultatif, auprès du gouvernement fédéral, mais que cet organisme aurait autorité et discrétion pour agir au nom du ministre et que Terre-Neuve y serait représentée au même titre que les autres provinces Maritimes, c'est-à-dire que les provinces et le gouvernement fédéral auraient chacun un nombre égal de membres; ce n'est que lorsque les membres de cet organisme ne réussiraient pas à s'entendre que le ministre aurait le dernier mot. Il est donc clair que la province de Terre-Neuve en l'occurrence peut, si elle le veut, négocier une entente sur les droits miniers sous-marins, mais selon le principe qui a été accepté par les autres provinces maritimes.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si le ministre est prêt à considérer Terre-Neuve comme un cas spécial en vertu des conditions d'entrée dans la Confédération et des arguments que les provinces sont prêtes à avancer devant la cour suprême, serait-il disposé à en tenir compte et de conclure une sorte d'entente spéciale avec le gouvernement de Terre-Neuve différente de celle qu'il négocie avec les provinces maritimes?

M. Gillespie: Non, monsieur l'Orateur. J'ai clairement affirmé que nous sommes prêts à conclure une entente avec la province de Terre-Neuve aux mêmes conditions qu'avec les provinces Maritimes. Je reconnais que la province de Terre-Neuve a le droit de revendiquer un statut spécial ou une entente spéciale relative à ses ressources maritimes, mais je ne suis pas disposé à donner mon accord. C'est pourquoi nous avons mutuellement décidé de soumettre l'affaire à la cour suprême.